

I Eléments-clé de construction du projet de décision modificative n° 3

Ce projet de décision modificative a pour principal objectif d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires. Il n'entraîne pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire.

II Présentation des postes de dépenses

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses du projet de décision modificative s'articule autour des principaux axes d'intervention de l'Etablissement.

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n° 2	Décision modificative n° 3
Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac	3 208 185	676 150		0
Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest	1 057 185	678 746,79	0	0
Gestion des crues et des étiages, modernisation	659 600	41 500		0
Gestion administrative de la redevance	34 500			
Exploitation des ouvrages	4 959 470	1 396 396,79	0	0

Pour ce qui est de l'exploitation, entretien et aménagement du barrage de Naussac, il s'agit d'ajuster les crédits à l'évolution des besoins, à raison pour l'essentiel : du report des travaux de reprise du béton de la plateforme de la basse tour et de ceux liés à la microcentrale ; de la reprise des crédits inscrits initialement sur les dépenses imprévues ; de l'interruption pendant plusieurs mois du marché d'exploitation ; de la réduction des dépenses d'électricité du fait du recours limité au pompage ; des économies de salaires en lien avec les postes non pourvus* ; de la limitation des stocks de pièces détachées. Avec pour conséquence la proposition d'abondement de la provision pour gros travaux (1.105 k€).

Pour ce qui est de l'exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest, il s'agit là encore d'ajuster les crédits à l'évolution des besoins, à raison pour l'essentiel : de la reprise des crédits inscrits initialement sur les dépenses imprévues ; des économies de salaires en lien avec les postes non pourvus* ; du report de la maintenance du logiciel GARHY. Avec pour conséquence la proposition d'abondement de la provision pour gros travaux (166 k€). Par ailleurs, il est indiqué la réimputation du reliquat de crédits disponibles au titre du suivi qualité des eaux (20 k€) sur les travaux de reprise d'étanchéité de la vanne V6.

(*) En parallèle, retrait en dépense et en recette sur le budget principal des crédits correspondant (80 k€).

	Barrage de Villerest	Barrage de Naussac	PROVISION GLOBALE ACTUELLE 3,05 %	OBJECTIF POURSUIVI 4 % Démarche prudentielle poursuivie, compte tenu notamment des incertitudes sur les travaux à réaliser sur les ouvrages, en application de nouvelles normes.
Total actuel	2 329 292,27 €	4 268 510,18 €		
Montant des ouvrages (PPI 2013)	101 000 000,00 €	115 000 000,00 €		
% provisionné	2,31%	3,71%		

Provision pour gros travaux et grosses réparations

Evaluation et gestion des risques d'inondations

		Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n° 2	Décision modificative n° 3
BUDGET PRINCIPAL	Appui collectivités SLGRI/PAPI	373 550	0		- 70 000
	Appui « de bassin » collectivités propriétaires/gestionnaires de digues	217 550	6 000		
BUDGET ANNEXE	Gestion d'infrastructures de protection contre les inondations	573 780	421 679,47		- 120 000
Evaluation et gestion des risques d'inondations		1 164 880	427 679,47	0	- 190 000

Pour ce qui est de l'appui collectivités SLGRI/PAPI, il s'agit du retrait de crédits pour : des actions au titre de la prévention des inondations dont la réalisation est reportée en 2021, du fait des délais pour leur validation par les équipes municipales concernées, dont la mise en place a été retardée par le contexte sanitaire (40 k€) ; une action concernant des systèmes d'endiguement pour laquelle une maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement avait pu être envisagée initialement, mais qui est finalement portée directement par la DDT45 (30 k€).

Pour ce qui est du budget annexe gestion d'infrastructures de protection contre les inondations, la réduction de crédits est à rattacher pour l'essentiel à un alignement du volume de travaux sur les capacités d'intervention des entreprises, fortement contraintes par le contexte sanitaire (100 k€). Il est à noter par ailleurs des ajustements de crédits, du fonctionnement vers l'investissement, afin notamment de permettre la réalisation d'investigations complémentaires en lien avec les études réglementaires (solde des ajustements à hauteur de 20 k€).

Aménagement et gestion des eaux

	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n° 2	Décision modificative n° 3
SAGE Allier aval	570 840	327 350	- 142 920	- 57 000
SAGE Cher amont	92 290	202 150		
SAGE Cher aval	129 440	150 350		- 30 000
SAGE Haut Allier	331 490	350		
SAGE Loir	169 940	2 350		- 95 000
SAGE Loire amont	197 140	1 850		- 106 000
SAGE Loiret	139 080	3 150		
SAGE Loire en Rhône-Alpes	32 349	950		
SAGE Sioule	187 190	8 450		- 63 000
SAGE Yèvre Auron	122 770	2 450		
Contrat territorial Val d'Allier	96 090	6 750	30.000	- 6 000
Continuité et restauration des milieux naturels	87 070	0		- 18 000
Moyens mutualisés	36 850	23 500		
Aménagement et gestion des eaux	2 192 539	729 650	- 112 920	- 375 000

Les retraits de crédits de crédits dont il s'agit trouvent leur justification dans l'évolution de la temporalité de certaines actions : produit de communication mutualisé SAGE Allier aval-Sioule à redéfinir afin de pallier une impossibilité matérielle de réalisation (respectivement 7 et 3 k€) ; prise de poste retardée pour le PTGE Allier aval (50 k€) ; déclinaison opérationnelle ZEC sur le SAGE Cher aval repoussée afin de tirer profit des conclusions des zooms en cours (30 k€) ; étude sur l'ouverture des vannages sur l'axe Loir reprogrammée du fait de l'absence de confirmation de son intérêt par les acteurs locaux concernés (95 k€) ; étude sur l'optimisation du fonctionnement hydroélectrique de Montpezat reportée du fait de l'allongement de la phase de concertation préalable (106 k€) ; inventaire des plans d'eau du bassin de la Sioule dans l'attente d'une décision de la CLE en cours de recomposition (60 k€).

A noter également le dégagement de crédits suite à la notification de marchés pour un coût inférieur au montant prévisionnel de l'étude bilan du CTVA (6 k€) et du suivi 2020 de la colonisation du bassin du Cher par l'anguille (18 k€).

Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)

	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n° 2	Décision modificative n° 3
Pôle recherche/développement/innovation	71 800	0		
Synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts	150 000	0		
Soutien de projets recherche/développement/innovation		65 000		
Soutien de projets Patrimoine		55 000		
Restauration des poissons migrateurs	365 500			420 000
Recherche/Développement/Innovation (+ Valorisation du patrimoine)	587 300	115 000	0	420 000

Il s'agit uniquement de l'inscription en dépense et en recette des crédits relatifs aux opérations temporaires de soutien d'effectif en saumons dans le bassin de la Loire (période de référence 2020-2021).

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n° 2	Décision modificative n° 3
Fonctionnement administratif général	824 350	388 811,93	23.000	0
Locaux	46 900	3 000	5.400	
Communication	127 000			
Fonctionnement administratif	998 250	391 811,93	28.400	0

Il s'agit uniquement du redéploiement de crédits d'investissement, en l'occurrence ceux disponibles pour l'acquisition de licences et brevets, afin de permettre un investissement informatique, à savoir le remplacement des 3 copieurs de l'Etablissement (5 ans d'ancienneté).

Patrimoine foncier de l'Etablissement

	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n° 2	Décision modificative n° 3
Site du Veurdre	58 000	35 000		
Site de Serre de la Fare	5 800	8 500		
Site de Chambonchard		100		
Patrimoine foncier de l'établissement	63 800	43 600	0	0

Il n'y a pas d'ajustement à prévoir sur ce volet

Décision modificative n° 3 – 2020

Budget principal

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement				
Total de la section de fonctionnement	- 105 000		- 105 000	
Total du budget principal	- 105 000	0	- 105 000	0
			- 105 000	- 105 000

Budget annexe : Exploitation des ouvrages

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	- 740 000			- 740 000
Total de la section de fonctionnement	740 000	- 740 000		
Total du budget annexe	0	- 740 000		- 740 000
			- 740 000	- 740 000

Budget annexe : Gestion d'infrastructures de protection contre les inondations

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	256 000		256 000	
Total de la section de fonctionnement	- 376 000		- 376 000	
Total du budget annexe	- 120 000		- 120 000	
		- 120 000		- 120 000

L'application des dispositions contenues dans le projet de décision modificative n° 3 pour 2020 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

- Approbation de la décision modificative n° 3 de l'exercice 2020 – Budget principal
- Approbation de la décision modificative n° 3 de l'exercice 2020 – Budget annexe « Exploitation des ouvrages »
- Abondement d'une provision semi-budgétaire – Budget annexe « Exploitation des ouvrages »
- Approbation de la décision modificative n° 3 de l'exercice 2020 – Budget annexe « Gestion d'infrastructures de protection contre les inondations »